

# CONCOURS PARTICIPANT

FFE CLUB

DOSSIER

PARC  
EQUESTRE  
FEDERAL



## Code du sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- 1 Se conformer aux règles du jeu
- 2 Respecter les décisions de l'arbitre
- 3 Respecter adversaires et partenaires
- 4 Refuser toute forme de violence et de tricherie
- 5 Être maître de soi en toutes circonstances
- 6 Être loyal dans le sport et la vie
- 7 Être exemplaire, généreux et tolérant

## Code de conduite

à l'égard des chevaux et poneys.

- 1 Dans tous les sports équestres, le cheval est souverain.
- 2 Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, entraîneurs, propriétaires...
- 3 Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.

## PREMIÈRE ÉDITION NOVEMBRE 2004

Ceci est la première édition d'un dossier destiné à être actualisé régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions par

courrier à FFE Club ou par mail à club@ffe.com ou clients1.ffecompet@ffe.com.

FFE club FFEcompét

## LEXIQUE

ACF	Association des Cavaliers de France
ANPFS	Association Nationale du Poney Français de Selle
BO	Bulletin Officiel
DTN	Direction Technique Nationale
ET	Engagement sur le terrain
FEI	Fédération Equestre Internationale
GP	Grand Prix
HN	Haras Nationaux
LFC	Licence Fédérale de Compétition
Pajorg	Page de l'organisateur dans un BO de concours FFE Club SIF
Ref	Mensuel officiel de la FFE
SHF	Société Hippique Française
SIF	Service informatique fédéral
SIRE	Système d'Identification Répertoire des Equidés
UNPCS	Union Nationale des Propriétaires de Chevaux de Selle

## Sommaire

Equidé en règle.....	2
Equidé en concours.....	3
Cavalier en règle.....	4
Engager en concours FEI.....	6
Engager en concours FFE Club SIF... ..	6
Engager en concours ANPFS.....	7
Cavaliers indépendants.....	7
Engager en concours FFEcompét.....	8
Formulaire licence compétition.....	11
Adresses et documents.....	12

Ce document d'information à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2004 n'a pas force réglementaire.

## Réalisation

### FFE CLUB

Christelle Bérenger, Danielle Lambert, Francesca Ledru, Valérie Vallet, Damien Védrières, Laure Vial

### FFECOMPET

Emmanuel Hude, Thierry Pierson

### FFE DTN

Dominique Faye, Emmanuelle Schramm

### ANPFS

Isabelle Crespel

### MAQUETTE ET IMPRESSION

IDP Grignon 77370 Fontenailles

[www.ffe.com](http://www.ffe.com)  
[www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com)

# Obligations du propriétaire d'équidé

**Pour participer aux compétitions, votre équidé doit être identifié, vacciné, ses papiers validés. Il doit aussi être enregistré sur la liste dite club pour les concours FFE Club SIF, sur la liste A des chevaux de sport pour les concours FFEcomp et avoir un passeport FEI pour les concours internationaux.**

## Identification

L'identification est obligatoire depuis le 31 décembre 2002 y compris pour les équidés d'origine non constatée. Elle s'effectue par le relevé des marques naturelles du cheval et l'implantation d'un transpondeur électronique ou puce. L'équidé est ensuite immatriculé dans le fichier central sire. Document d'accompagnement et carte d'immatriculation sont alors édités. Pour les chevaux étrangers, vous devez vous procurer le document d'origine étranger qui doit comprendre un signalement graphique du cheval. Adressez vous ensuite au SIRE, les formalités étant différentes selon la race du cheval.

## Carte d'immatriculation

Elle atteste de la propriété de l'équidé.

Tout changement de propriétaire doit être signalé aux Haras Nationaux dans les 8 jours qui suivent la transaction, sous peine de sanction (décret du 5/10/2001). Edition gratuite de la nouvelle carte.

## Origine non constatée

Il faut faire identifier l'équidé par un vétérinaire agréé ou par un agent des Haras. Ils vous remettent un relevé de signalement avec un numéro provisoire qu'il faut envoyer avec un chèque de 52 € à l'ordre des Haras Nationaux à SIRE - Service des chevaux d'origine non constatée BP3 19231 Arnac Pompadour cedex. Les Haras Nationaux éditeront un document d'accompagnement et une carte d'immatriculation mentionnant votre nom en tant que propriétaire.

## Validation

Pour vérifier que le livret de votre équidé est validé, il vous suffit de regarder si le signalement graphique est renseigné avec le visa du vétérinaire et de vérifier que le visa des Haras Nationaux a été apposé en page 3 du livret. Si les papiers ne sont pas validés cela se fait en deux étapes : vérification du signalement par un vétérinaire agréé et validation administrative

du document. Cette opération est effectuée gratuitement par les Haras Nationaux. Vous devez leur envoyer votre document à Haras Nationaux SIRE - Service des validations BP3 19231 Arnac Pompadour cedex, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour. Conservez une photocopie du document.

## Vaccinations

Pour participer aux compétitions, aux concours d'élevage et pour l'exportation, la vaccination contre la grippe doit être faite selon un protocole très strict : deux injections administrées avec un écart de 21 jours minimum et 92 jours maximum.

Après cette primo vaccination, une injection de rappel doit être administrée au cours de chaque période successive de 12 mois jour pour jour, à partir de la deuxième injection de vaccination primaire. En cas de dépassement, les vaccinations sont à refaire depuis la primo injection.

Pour les étalons à la reproduction, et dans de nombreux contrats d'assurances, la vaccination anti-tétanique est obligatoire.

## Assurances

La licence comporte une assurance RC, responsabilité civile, lorsque l'équidé est « en action » d'équitation. Pour tous les autres cas, il faut une RC spécifique.

La FFE propose une RC Propriétaire d'Equidé réservée aux licenciés au prix de 24€ pour le premier cheval, puis 17,50€ pour les suivants, avec un maximum de 8 chevaux. A prendre par minitel ou internet.

### CALENDRIER LÉGAL DE MISE EN PLACE DU PUÇAGE OBLIGATOIRE

Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les poulains nés à partir de janvier 2004</li> <li>■ Tous les équidés d'Origine Non Constatée nouvellement identifiés (depuis le 01/01/04)</li> <li>■ Tous les équidés nouvellement importés et enregistrés (depuis le 01/01/04)</li> <li>■ Tout équidé entrant à l'abattoir</li> </ul>
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les étalons et les poulinières qui auront une activité de reproduction</li> </ul>
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les équidés qui participent à un concours, une course ou une compétition</li> </ul>
Avant le 31 décembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tous les autres équidés</li> </ul>

## Liste « Club »

Les compétitions Ponam sont ouvertes aux poneys pleins papiers ainsi qu'aux ONC ayant réussi les « tests ONC » dont la finale se déroule lors des Championnats de France Poneys à Lamotte Beuvron.

Les compétitions Club sont ouvertes à tout équidé. Quel que soit le circuit, les équidés doivent être inscrits sur la liste « Club ».

L'inscription est gratuite. Elle peut être effectuée directement par [www.harasire.fr](http://www.harasire.fr) ou par minitel 3615HARASIRE, liste Club. On peut aussi faxer au 02 54 94 46 30 ou envoyer à FFE Club le document d'identification, comportant le numéro sire et le nom.

Ce document doit être obligatoirement validé par les Haras Nationaux. Il faut indiquer la taille pour que le poney puisse être engagé dans sa catégorie. Sinon, il sera considéré E. Délai 24h ouvrables.

**Vérification :** vous pouvez vérifier si votre équidé est bien enregistré sur Internet au [www.ffe.com/FFE Club SIF/Equidé](http://www.ffe.com/FFE Club SIF/Equidé). Tapez son numéro en entier, chiffres + lettre. Si la fiche de votre équidé apparaît c'est qu'il est bien enregistré. Pensez à vérifier que la taille indiquée est exacte.

## Liste A

Elle vous permet d'engager les chevaux ou poneys pleins papiers pour les compétitions FFE Compet.

Le livret de l'équidé doit être validé. Il faut envoyer une photocopie de la carte d'immatriculation ou l'original si elle n'est pas à votre nom - dans ce cas il y aura édition d'une nouvelle carte actualisée - et joindre un chèque de 16 € (tarif 2004) à l'ordre des

Haras Nationaux.

Il faut établir un chèque par cheval s'il y a plusieurs demandes. Le délai peut atteindre 3 semaines, voire plus si votre cheval est étranger.

En effet, il faut alors contacter les HN pour la constitution du dossier qui dépend des pièces d'identification dont vous disposez. Le coût peut être plus élevé. Adressez votre demande à Haras Nationaux Liste A BP3 19231 Arnac Pompadour Cedex.

**Vérification :** vous pouvez vérifier l'inscription de votre cheval sur le site [www.harasire.fr](http://www.harasire.fr), rubrique « info chevaux ». Tapez le numéro sire de votre cheval puis cliquez sur son nom. La date d'inscription confirme l'enregistrement. Si la ligne « inscrit sur la liste des chevaux de sport » n'apparaît pas, contactez les Haras Nationaux.

Vous pouvez également vérifier l'inscription de votre cheval sur [www.ffe-compet.com](http://www.ffe-compet.com) en simulant un engagement. S'il y a un problème, quatre cas sont à envisager :

- le cheval n'est pas inscrit,
- le transfert du dossier de Harasire vers FFECompet n'est pas encore effectif. Le délai est de 24 h.
- le transfert informatique s'est mal déroulé. Il vous faut alors prendre contact avec les services des Haras afin que l'anomalie soit corrigée.

■ le cheval est interdit de concourir. Voir paragraphe interdiction de concourir. Consulter la liste des chevaux sur le site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com)

## Interdiction de concourir

Quel que soit le mode d'enregistrement, l'engageur se verra signifier l'interdiction par le message « interdit de concours ».

Différentes raisons peuvent provoquer cette interdiction :

- raisons sanitaires : lors d'un contrôle, les vaccins sont constatés non conformes ou des pièces ne sont pas présentées.
- raisons financières : votre compte FFEcomp est débiteur.
- raisons réglementaires : sur décision de la commission juridique et disciplinaire de la fédération.

L'interdiction de concourir est levée dès régularisation de la situation. Attention ! le message « cheval inconnu » peut résulter d'une mauvaise saisie du numéro sire.

## Passeport FEI

Un passeport international est nécessaire pour la plupart des épreuves internationales. Le délai d'obtention est d'environ un mois. Le passeport est valable pour une durée de 4 ans renouvelables.

### TARIFS PASSEPORTS FEI 2004/2005

	Poneys		Chevaux	
Création / établissement	107 €	/	€	198 € / €
Revalidation (tous les 4 ans)	91 €	/	€	183 € / €
Changement propriétaire	Gratuit	/	Gratuit	Gratuit / Gratuit
Duplicata	76 €	/	€	76 € / €
Adjonction d'affixe	840 €	/	€	840 € / €

Règlement à l'ordre de la FFE.

En cas d'annulation, 12 € de frais sont déduits du chèque de remboursement.

# LFC, Licence Fédérale de Compétition

**Pour participer à des concours FFE, le cavalier doit, le jour de la première épreuve, être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité. Mode d'emploi.**

## Demande

Le cavalier doit d'abord être titulaire de la licence de pratiquant qui peut être délivrée par tout club ou association adhérents à la FFE. Il doit fournir, soit en même temps, soit plus tard, un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports équestres en compétition. Ce certificat doit comporter le cachet du médecin et son numéro d'inscription à l'ordre des médecins. Si le cavalier est mineur, l'autorisation parentale est indispensable. Le certificat médical et l'autorisation parentale doivent être datés de moins de trois mois. Ils sont à envoyer au SIF avec le numéro de la licence inscrit très lisiblement sur chaque document. Formulaire pré-rempli disponible sur internet FFE Club SIF / Licenciés. Formulaire vierge page 11.

## Vérification

Tout cavalier peut vérifier que sa

CATÉGORIE	TARIF
Pro 1	460 €
Pro 2	300 €
Amateur 3	80 €
Amateur 4	60 €
Club	0 €

licence pratiquant ainsi que sa LFC ont bien été enregistrés au SIF en consultant le Minitel 3615 FFE et le site internet [www.ffe.com](http://www.ffe.com), rubrique Rechercher puis Cavaliers licenciés. La licence est envoyée sous huitaine au club qui l'a délivrée.

## Justification

Lorsqu'il est engagé sous X ou sur le terrain, le cavalier doit être en mesure de fournir un justificatif de la validité de sa LFC au jury.

Il peut présenter sa licence ou imprimer la copie écran de sa LFC à partir du site [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

## Domiciliation sportive

Les cavaliers titulaires d'une licence au titre d'un club peuvent participer aux différents championnats régionaux. Pour leur qualification doit être prise en compte, soit :

- l'adresse du club ayant délivré la licence,
- l'adresse individuelle du cavalier,

■ l'adresse du titulaire du compte engageur.

Cette mesure s'applique sous réserve d'une seule participation par cavalier à un championnat régional ou départemental. Cette qualification conditionne la région d'appartenance dans le cadre des qualifications pour les championnats de France.

## Etrangers

Les cavaliers étrangers doivent demander une autorisation de participation aux compétitions équestres délivrée par la FFE sur accord de leur fédération d'origine.

## CONCOURS FFE CLUB SIF

### Concours club & ponam

Les épreuves club sont réservées aux cavaliers titulaires de la licence compétition club en cours de validité dans la discipline concernée.

On peut par exemple avoir une LFC amateur 4 en CCE et une LFC club en CSO. Dans ce cas, on pourra sortir en concours club en CSO mais pas en CCE. En épreuve ponam, le cavalier peut avoir une LFC de n'importe quelle catégorie.

CONDITIONS DE GALOP POUR LES CONCOURS FFE CLUB SIF		
Concours club	Galops requis A	Galops requis BCDE open
3e série club	—	G 2 minimum
2e série club	G 2 minimum	G 3 minimum
1e série club	G 2 minimum	G 4 minimum

Concours ponam	Galops requis B	Galops requis CD
3e série ponam	G2 minimum	G 2 minimum
2e série ponam	G3 minimum	G 4 minimum
1e série ponam	G4 minimum	G 6 minimum

DISCIPLINES SPECIFIQUES			
	3e série	2e série	1e série
Pony/Mounted-Games	G 4 maximum	G 2 minimum	G 4 minimum
Attelage	G 2 minimum	G 4 minimum	G 4 minimum
Barrel Race	G 2 minimum	—	—
Trec	—	G 4 minimum	Pas de galop exigé
Voltige	Pas de galop exigé	G 2 minimum	G 2 minimum

Coupe CSO ou cross	G 2 minimum
Courses	Poneys A : G 2 minimum B, C, D, E : G 4 minimum
Endurance	G 2 minimum
Equifun	G 1 minimum
Equitation éthologique	3e série : G 2 minimum G4 pour les équidés de 3 ans
Horse-Ball / Polo	Moustique/Poussin/Benjamin/Minime : G 2 minimum Cadet/Junior : G 4 minimum
Epreuves Combinées	Galops des disciplines concernées

## Concours amateur

### ■ Horse Ball

La licence requise est amateur 4 en national mixte et club ou amateur 4 en national féminine.

Les conditions pour qu'une équipe passe d'un niveau de nationale à l'autre figurent dans le règlement national de Horse-Ball.

### ■ Trec

Les épreuves de trec amateur regroupent les niveaux départemental, régional et national.

Le niveau départemental est ouvert à tout cavalier titulaire de la LFC trec club au minimum.

Le niveau régional est ouvert à tout cavalier répondant aux critères de sélection de sa région et titulaire de la LFC trec amateur 4.

Le niveau national est ouvert à tout cavalier répondant aux critères du règlement national de trec et titulaire de la LFC trec amateur 3.

## CONCOURS FFECOMPET

## Catégorie

Le type de LFC nécessaire pour chaque discipline et chaque niveau est précisé dans les règlements des disciplines. Des conditions de qualification spéci-

ifiques sont requises pour prétendre aux épreuves de chaque catégorie. Le règlement de la discipline concernée en précise le détail.

Les conditions portent sur l'âge des cavaliers, le nombre de classements, les gains des chevaux, etc...

## Galop

Il faut en général être titulaire du Galop 7 de la discipline pour les concours amateur et pro, sauf en endurance. De plus, il existe une mesure particulière en faveur des cavaliers de plus de 26 ans. Ils peuvent demander la LFC amateur en justifiant de trois classements dans le 1<sup>er</sup> tiers en concours club, sans être obligatoirement titulaires du Galop 7 dans la discipline concernée.

## Jeunes

Il existe des mesures particulières en faveur des cavaliers juniors et jeunes cavaliers.

Un cavalier âgé de 12 ans révolus et au maximum dans l'année civile de ses 18 ans peut opter pour toute la durée d'un concours pour les épreuves ouvertes aux concurrents de la catégorie immédiatement supérieure à la sienne avec tous les droits et les obli-

## CONDITIONS DE LICENCE ET GALOPS POUR LES ÉPREUVES ANPFS

4 ans poneys C & D	LFC club minimum	G4 minimum
4, 5 & 6 ans poneys B		
5 ans poneys C & D	LFC club minimum	G5 minimum
6 ans poneys C & D	LFC club minimum	G6 minimum

gations attachés à cette catégorie. Cette mesure ne s'applique pas pour les cavaliers dont c'est la première année de compétition, ni pour les Championnats de France ou critères nationaux.

De la même manière, un concurrent jeune cavalier de Pro 2 peut opter pour toute la durée d'un concours pour les épreuves ouvertes aux concurrents de Pro 1 avec tous les droits et les obligations attachés à cette catégorie. Cette mesure ne s'applique pas pour les Championnats de France ou critères nationaux.

## Changement de catégorie

Le changement de catégorie de LFC est possible une fois en cours d'année sous réserve :

- de l'obtention des performances exigées,
- du versement du complément de la licence si nécessaire.

## CONDITIONS DE LICENCE ET D'ÂGE POUR LES ÉPREUVES SHF

Discipline	Cycles classiques	Cycles libres
CSO, hunter, dressage	Amateur ou pro	Amateur minimum, pro 2 maximum
CCE	4 ans : amateur ou pro 5 ans & 6 ans B: amateur 3 ou pro 6 ans A : pro	Amateur maximum

Attelage	LFC club minimum
Endurance	20 & 40 km : LFC club minimum. 14 ans minimum.  60 & 90 km : LFC amateur ou pro. 14 ans minimum.

## L'ÉQUITATION EN FRANCE

- Un million de participations par an en compétition
- Un million de pratiquants
- 500 000 licenciés
- 200 000 poneys et chevaux dans les clubs
- 60 000 actifs dans le secteur cheval
- 25 000 éleveurs de poneys et chevaux
- 6 000 centres équestres
- 5 000 concours
- 33 médailles depuis la création des JO
- 4e sport olympique
- 1er sport féminin par les licences
- 1er employeur du secteur sportif
- 1e nation européenne de tourisme équestre

## Modalités d'engagement FEI

### Autorisation

Pour participer à un concours international en France ou à l'étranger, il est impératif d'obtenir l'autorisation de la Direction Technique Nationale afin d'enregistrer son engagement.

### Chevaux

Pour les concours internationaux chevaux en France dans les disciplines

FFEcompet, on s'engage par son compte engageur. Les gains sont versés sur ce même compte.

Pour les concours internationaux chevaux à l'étranger, le paiement s'effectue à l'issue du concours.

Si les gains sont supérieurs au montant des engagements, l'organisateur établit un chèque du montant de la différence. Si les engagements sont

supérieurs aux gains, alors le solde est à régler à l'organisateur.

### Poneys

Pour les concours poneys, les engagements sont réglés directement à l'organisateur.

A l'étranger, s'il y a des gains, ils sont versés directement à l'engageur du poney.

## Modalités d'engagement FFE Club SIF

**Les engagements en concours FFE Club SIF sont effectués exclusivement par les groupes équestres adhérents à la FFE, clubs ou associations. Ils peuvent s'effectuer par minitel ou internet.**

### Compte adhérent FFE

L'adhésion FFE crée automatiquement l'ouverture d'un compte adhérent FFE. Ce compte unique sert à la fois pour prendre des licences, valider des galops payants, organiser des concours et effectuer des engagements.

On peut créditer le compte, soit :

- Par chèque adressé à FFE Club Parc Equestre 41600 Lamotte en précisant le code adhérent au dos du chèque.

### Attention

Les modalités administratives de traitement des compétitions peuvent évoluer en permanence, nous vous recommandons de vous tenir informé en consultant [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

- Par carte bancaire directement sur Internet [www.ffe.com](http://www.ffe.com) rubrique FFE Club/Sif, puis compte et carte bancaire. Paiement sécurisé sur le site de la banque.

- Par minitel 3614 FFE rubrique compte et carte bancaire.

### Opérations

On peut consulter son compte à tout moment sur minitel ou internet. On peut demander un relevé des opérations sur une période donnée à FFE Club. En cas de rejet bancaire, les frais sont de 30 €.

### Renseignements

Avant de téléphoner, consultez la pajorg où l'organisateur a pu indiquer : nature des sols, accès, horaires des épreuves, soirées, noms des officiels, locations de boxes... Sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com)/FFE Club SIF/BO-Engagement puis choisissez votre concours.

### Clôture

La clôture des engagements est usuellement le 2e vendredi avant le concours à midi. La clôture est envi-

ron un mois avant pour les championnats de France. La date de clôture est toujours indiquée au BO. Il est conseillé de procéder aux engagements avant le jour de clôture afin de bénéficier d'un meilleur confort d'utilisation. On peut annuler un engagement sans frais jusqu'à la clôture.

### OBJECTIF LAMOTTE

**Les concours club & ponam sont tous qualificatifs soit pour le Generali Open de France, soit pour les championnats de France de horse-ball jeunes.**

**Le Generali Open de France est le plus grand rassemblement équestre d'Europe avec plus de 11000 inscrits en juillet lors des deux sessions poneys et chevaux.**

**Les championnats de France de horse-ball jeunes réunissent plus de 1000 joueurs en mai ou juin.**

## Engagements internet

Sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com), il faut d'abord s'identifier à la page d'accueil avec son code adhérent FFE et son code secret. Aller ensuite à la rubrique FFE Club Sif, onglet BO/engagement / BO. Cliquer sur le concours souhaité puis sur le cadre **engagement** dans l'épreuve choisie.

On peut saisir les numéros de licence et sire ou les choisir dans la liste déroulante de cavaliers et d'équidés précédemment engagés. On peut ajouter ou enlever des cavaliers et des chevaux de la liste par la rubrique Mon Sif. Vérification : consulter la feuille de route du club ou de l'association. Sélectionner dans la liste déroulante le nom du club. Il apparaît ensuite un écran comportant la liste de tous les engagés du club pour le concours.

## Engagements minitel

Sur minitel 3615 FFE, rubrique 4 / Concours puis envoi, rubrique 2 / Concours clubs/ponam puis envoi,

**FFE Club SIF**

**3615 FFE**

**[www.ffe.com](http://www.ffe.com)**

**[club@ffe.com](mailto:club@ffe.com)**

## ENGAGEMENTS ANPFS

Ils se font par minitel 3615 TLMAT rubrique ANPFS puis engagements. Paiement par Carte bancaire. Tarif : 13,50 € par minitel. Carnets de 5 engagements papier, 70 €. A renvoyer au SIF le 2e mardi précédant le concours.

rubrique 1 / BO pour consulter la liste des concours. Pour engager rubrique 2 / Engagement, saisir le code adhérent et le code secret puis envoi.

Saisir le numéro de concours puis le numéro de l'épreuve souhaitée et envoi. Entrer le numéro de licence du cavalier, le numéro sire de l'équidé puis envoi. Taper suite pour valider l'engagement ou retour pour modifier. Vérifier par le chemin rubrique 1 / Consultation licences puis engagement en cours ou par la rubrique 4 / Concours puis 1 / BO en interrogeant tous les engagés de l'épreuve ou encore par la rubrique 2 / Consultation des chevaux/poneys.

## Engagements sur le terrain

Les engagements sur le terrain s'effectuent auprès de l'organisateur, soit au secrétariat du concours, soit au jury. Il faut présenter sa licence ou une copie d'écran et le livret sire de l'équidé. L'engagement est à régler à l'organisateur. Le prix est libre. Toutefois, la part fixe FFE des frais est le triple du montant de l'engagement minitel ou internet. Les engagés terrain partent obligatoirement en premier.

## Déclaration de monte

Les cavaliers engagés sous X et ceux qui remplacent un cavalier absent doivent présenter leur licence au président de jury pour effectuer leur déclaration de monte.

## Résultats

Les résultats sont consultables une dizaine de jours après le concours, sous réserve de réception des listings envoyés par l'organisateur. Les performances de chaque cavalier et chaque équidé sont accessibles à partir des fiches licence et équidé. Chemin : Rechercher / Licence ou équidé / Résultats concours club & ponam / Choisir la saison : la liste des engagements et résultats s'affiche. On peut aussi afficher la computer liste. On sait qu'on est qualifié pour les championnats de France quand la lettre Q s'affiche dans la colonne Qualification. On peut cliquer sur la catégorie, par exemple E2 et l'on arrive sur la computer-liste complète.

La barre de titre comporte une mention [Infos calculs] Si on clique, on a le détail de toutes les épreuves prises en compte. Consultation possible aussi par minitel 3615 FFE, rubrique 1 / consultation licence, saisir le numéro de licence puis sélectionner la rubrique 4 / résultats concours Sif et par la rubrique 2 / consultation chevaux/poneys, puis choix 2 / résultats. Sélectionner GUIDE pour changer le millésime.

## Réclamations

Seul l'organisateur peut rectifier un résultat. S'il y a une erreur, il faut le contacter. Seuls les titulaires de licence dirigeant ayant engagé dans l'épreuve concernée peuvent éventuellement porter réclamation dans les conditions réglementaires.

## CAVALIERS INDÉPENDANTS

Les cavaliers indépendants doivent passer par une association de cavaliers. Les deux plus importantes associations nationales sont l'ACF et l'UNPCS qui proposent toutes deux de délivrer des licences et qui offrent un service d'engagements en concours FFE Club SIF. L'ACF offre un accès engageur par minitel 3615FFE avec

règlement par carte bancaire de chaque engagement grâce à un code secret. Secrétariat 02 31 51 21 13. L'UNPCS offre la possibilité d'effectuer vos engagements grâce à son service compte engageur en réglant les engagements à l'association. Secrétariat 01 34 94 72 18.

# Modalités d'engagement FFÉcompét

**Les engagements peuvent être effectués par tout titulaire de compte engageur, personne physique ou morale. Ils sont possibles par courrier, minitel ou internet.**

## Compte

Votre compte engageur centralise l'ensemble des opérations financières liées à vos engagements : les engagements, les rattrapages, les gains ... Les modalités d'ouverture de votre compte engageur dépendent du type de compte choisi. Le tableau vous indique les éléments essentiels. Le compte est opérationnel entre 3 et 6 jours ouvrés, de l'envoi du dossier à FFÉcompét à la réception de vos n° de compte et code secrets. N'hésitez pas à contacter l'équipe FFÉcompét au 01 58 17 58 17, si vous ne recevez pas de courrier plus de 10 jours après votre demande.

## Approvisionnement

Vous pouvez approvisionner votre compte :

- par chèque. N'oubliez pas d'inscrire votre n° d'engageur au dos de votre

chèque qui sera crédité dès réception.

- par prélèvement bancaire.-voir « autorisation de prélèvement »-
- par virement bancaire. Contactez FFÉcompét au 01 58 17 58 17
- en espèces auprès des services financiers de la FFE.

## Autorisation de prélèvement

L'autorisation de prélèvement permet le réapprovisionnement rapide de votre compte au moment de la saisie de votre engagement que ce soit par internet ou par minitel. Si le solde de votre compte est insuffisant, l'autorisation de prélèvement vous permet de le créditer immédiatement et ainsi d'achever vos engagements. Mais prélèvement et validation de votre engagement sont deux opérations distinctes. Le prélèvement minimum est de 50 €. Cette démarche peut se faire à tout moment de la vie du compte au moyen d'un formulaire disponible sur le site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com). Cette demande peut-être envoyée par fax : 01 58 17 58 45 pour une mise en place dans la journée ou par courrier à FFÉcompét,

81 av. Ed. Vaillant, 92517 Boulogne cedex.

## Relevé - réclamations

Vous pouvez consulter vos dernières opérations sur minitel et la totalité sur [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com), rubrique « mon compte ».

## Incident de paiement

Il est possible que l'approvisionnement de votre compte engageur rencontre des difficultés. Un chèque ou un prélèvement peut être refusé par votre banque pour diverses raisons : provision insuffisante, compte soldé, opposition... Un courrier est adressé au titulaire du compte engageur pour l'informer de l'incident de paiement et lui demander de régulariser au plus vite la situation en effectuant un virement sur le compte bancaire FFE (coordonnées bancaires au 01 58 17 58 17). Le rétablissement de l'autorisation de prélèvement n'est pas systématique. FFÉcompét se réserve le droit de refuser cette demande. Le cas échéant, les modalités de rétablissement sont les mêmes que pour l'enregistrement initial.

ENGAGEUR PHYSIQUE	ENGAGEUR MORAL	
Au nom d'une personne.	Adhérent à la FFE à jour de sa cotisation annuelle.	Non adhérent à la FFE : société.
Formulaire sur <a href="http://www.ffecompet.com">www.ffecompet.com</a> rubrique « formulaire » rempli et signé.	Ouverture de compte automatique pour tous clubs adhérents à la FFE.	Formulaire sur <a href="http://www.FFEcompet.com">www.FFEcompet.com</a> rubrique « formulaire » rempli et signé.
Pièces à joindre : photocopie pièce d'identité, chèque de 150 € à l'ordre de FFE ou autorisation de prélèvement remplie et signée.		Pièces à joindre : photocopie pièce d'identité au nom du responsable, du Kbis de la société ou statuts de l'association, chèque de 150 € à l'ordre de FFE ou autorisation de prélèvement remplie et signée.
Vous recevez de FFÉcompét un courrier vous indiquant votre n° d'engageur et le mot de passe.	Vous recevez de FFÉcompét une confirmation de l'ouverture de votre compte engageur et le mot de passe.	Vous recevez de FFÉcompét un courrier vous indiquant votre n° d'engageur et le mot de passe.

## Conséquences

Au plan financier, votre autorisation de prélèvement est automatiquement annulée. Le solde de votre compte est régularisé, c'est à dire que la somme rejetée est débitée.

Ces incidents de paiement sont régularisés par FFECOMPET avec des frais de 30 €. L'engageur est informé par courrier de l'incident de paiement.

Au plan sportif, le ou les chevaux impliqués sont interdits de concourir jusqu'à régularisation, quelle que soit la propriété légale de l'animal.

Un cheval ayant changé de propriétaire ne pourra être à nouveau engagé que si les sommes dues au titre de ces incidents sont régularisées.

La liste de ces chevaux fait l'objet d'une publication sur le site Internet [www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com).

## Comment retirer des fonds

Si vous désirez recevoir les fonds figurant au crédit de votre compte, veuillez faire parvenir votre demande signée sur document type disponible sur le site [www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com), par courrier ou fax avec un RIB au nom du titulaire du compte.

FFECOMPET effectuera un virement bancaire du montant disponible sur votre compte.

Il n'est pas possible de virer de l'argent d'un compte engageur vers un autre compte engageur ou organisateur, ni de vous adresser un chèque.

## Engagement

L'engagement est l'opération qui consiste à enregistrer un cheval et un cavalier sur une épreuve figurant au programme d'un concours.

La clôture représente la date et l'heure limite d'enregistrement des engagements. Elle est fixée au mardi de la semaine précédant le concours, 10 à

12 jours avant le début des épreuves, sauf pour les épreuves endurance FFECOMPET de 20 à 90 km pour lesquelles la clôture est fixée au mardi précédant le début du concours.

Vous avez la possibilité de vous engager jusqu'au mardi soir à 00h45 pour les engagements Internet / minitel et mardi midi pour les engagements transmis par courrier ou par fax.

Vous pouvez engager un cavalier sous X, sans nom de cavalier.

Les engagés sous X passent systématiquement en début d'épreuve, après les rattrapages -voir ce paragraphe-.

Il est également possible de changer le nom du cavalier le jour de la compétition. On parle alors de déclaration ou de changement de monte.

Il existe 3 procédés d'engagements :

PAR INTERNET	PAR MINITEL	PAR PAPIER
<a href="http://www.ffecompets.com">www.ffecompets.com</a>	3615 FFECOMPET	Courrier : FFECOMPET, 81 av Ed. Vaillant, 92517 Boulogne cedex Fax : 01 58 17 58 45
Mot de passe et votre n° de compte, accès au menu	Mot de passe et votre n° de compte, accès au menu	Formulaires spécifiques disponibles auprès de FFECOMPET et sur le site <a href="http://www.ffecompets.com/formulaires">www.ffecompets.com/formulaires</a>

## Vérification

Vous disposez de différents moyens pour vérifier votre engagement.

Avant la clôture, le système délivre un n° d'enregistrement à noter précieusement.

Vous pouvez consulter votre compte afin de vérifier l'enregistrement comp-

table de votre engagement sur 3615 FFECOMPET rubrique « vos comptes », sur [www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com) rubrique « mon compte ».

Consulter les engagements validés dans la partie inférieure de l'écran d'engagement. Après la clôture, choisissez la rubrique : « liste des engagés » ou « recherche concours » puis saisissez le numéro de votre concours et cliquez sur le numéro de votre épreuve.

## Annulation

C'est une opération que vous effectuez avant la clôture des engagements. Au delà vous devez déclarer forfait.

Par minitel, 3615 FFECOMPET, rubrique « consultation-annulation-

forfait ».

Par Internet, [www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com), rubrique engagement.

Par fax ou par courrier reçu dans les délais réglementaires.

Dans tous les cas, l'annulation aboutit au remboursement intégral de votre engagement.

# FFECOMPET

## 3615 FFECOMPET

[www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com)

[clients1.ffecompets@ffe.com](mailto:clients1.ffecompets@ffe.com)

## Forfait

Le forfait est une annulation après clôture. Il est enregistrable par les 3 systèmes d'engagements sur les mêmes fonctionnalités que l'annulation.

S'il est déclaré 36 heures au moins avant le début du concours, le forfait fait l'objet d'un remboursement de 30 % du montant de l'engagement hors frais de gestion et droits complémentaires.

### Exemple :

si l'engagement coûte 30 €, il sera remboursé à l'engageur :  $30 - 4,65$  (frais de gestion)  $\times 30\% = 7,60$  €

## Remboursement de l'engagement

Sauf cas particulier (changement de la date de l'épreuve par l'organisateur, annulation du concours), il n'existe pas de remboursement total d'engagement après clôture.

Vous ne pouvez prétendre à un remboursement de votre engagement même si le cheval ou le cavalier sont blessés.

De même, effectuer un engagement dans une épreuve au-dessus du niveau du cheval ou du cavalier n'est pas motif à remboursement.

L'engageur est responsable de son engagement. Il n'y a pas de contrôle ni a priori ni a posteriori de la validité ou de la cohérence d'un engagement, hors cas spécifiques en compétitions SHF.

## Rattrapages

Le rattrapage d'engagement est une procédure exceptionnelle et payante qui permet de s'engager jusqu'au mardi suivant la clôture officielle des engagements. Elle doit faire l'objet de l'accord pré-

alable de l'organisateur. FFEcompét ne procède en aucun cas à sa vérification.

L'organisateur non prévenu est en droit de refuser l'accès à son concours.

Les frais restent alors dus.

Le formulaire officiel est disponible sur le site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com).

Vous pouvez consulter ou imprimer la liste de vos rattrapages depuis [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com), rubrique « recherche concours ».

Le tarif du rattrapage est calculé en fonction du prix de l'engagement : la pénalité est fixée à 2 fois le montant de l'engagement figurant au BO sans toutefois dépasser 150 €, avec reversement d'une part à l'organisateur effectué par FFEcompét.

### Exemple :

l'engageur demande un rattrapage pour une épreuve à 30 €.

Sa pénalité sera égale à 60 € (30 x 2).

Le rattrapage lui reviendra en tout à trois engagements.

## Changement d'épreuve ou de cheval

L'engageur peut changer d'épreuve dans un même concours ou de cheval dans une même épreuve dans la limite des places disponibles pour les épreuves limitées en nombre d'engagements et sans dépasser le seuil de dédoublement.

L'accord de l'organisateur est obligatoire.

Ces changements sont enregistrés au plus tard le mardi suivant la clôture des engagements à minuit. Coût pour l'engageur : ½ engagement avec un minimum de 10 €.

## Exemple :

pour un engagement qui passe de l'épreuve n°1 (20 €) à l'épreuve n°2 (30 €), l'engagement initial est remboursé. Un nouvel engagement est créé à 30 € dont 25.35 € sont versés à l'organisateur. L'engageur paie en plus 15 € (30/2).

L'organisateur perçoit ¼ de l'engagement hors prélèvement fédéral, soit :  $25.35 / 4 = 6.34$  €

## Résultats

Le temps de traitement d'un résultat de concours dépend essentiellement de la date d'envoi par l'organisateur. Dans l'ensemble une vingtaine de jours s'écoulent entre la réception des procès verbaux et l'enregistrement des performances.

Il convient de ne pas associer ce traitement au paiement des gains, qui dépend du solde disponible sur le compte de l'organisateur.

Il est parfois nécessaire d'envoyer à l'organisateur un bilan du concours afin que les fonds soient suffisants pour payer vos gains.

FFEcompét met tout en œuvre pour réduire ces délais et dans certains cas avance la subvention des Haras Nationaux afin d'accélérer la mise en paiement du concours.

## Attention

Les modalités administratives de traitement des compétitions peuvent évoluer en permanence, nous vous recommandons de vous tenir informé en consultant [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com).



**A remplir en noir. Attention, ce formulaire ne peut servir que si le cavalier a déjà sa licence pratiquant.**

### CAVALIER

Nom, prénom : .....

Licence pratiquant millésime en cours n°

Club adhérent FFE n° :  Demande de service plus (1,52 €) :

### LICENCE COMPÉTITION

Cocher les niveaux de licence souhaités dans chaque discipline.

Licence	€	CSO	CCE	DRE	HUN	ATT	END	TREC	VOL	HB	Autres
Pro 1	460	<input type="checkbox"/>									
Pro 2	300	<input type="checkbox"/>									
Amateur 3	80	<input type="checkbox"/>									
Amateur 4	60	<input type="checkbox"/>									
Club	0	<input type="checkbox"/>									

### MEDECIN

Cachet ou  
Nom, prénom : .....

numéro d'inscription à l'ordre des médecins : .....

### CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, certifie avoir examiné le cavalier ci-dessus désigné et n'avoir constaté à ce jour aucune contre indication à la pratique des sports équestres en compétition.

date  Signature :

### REPRESENTANT LEGAL POUR LES CAVALIERS MINEURS

Nom, prénom .....

Qualité : père  mère  tuteur

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, déclare demander la licence compétition pour le cavalier ci-dessus désigné.

date  Signature :

**A retourner à FFE : SIF 14490 Litteau**

Fax 02 31 51 21 15 uniquement pour les licences club gratuites ou les licences amateur et pro prises par minitel.  
Le certificat médical et l'autorisation parentale doivent dater de moins de trois mois.

## Carnet d'adresses

■ **FFE Boulogne** 81, avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne cedex.  
Ouverture bureaux et standard : 9h-13h & 14h-17h.

■ **FFÉcompét**

T 01 58 17 58 17 - F 01 58 17 58 45  
clients1.ffecompet@ffe.com

■ **DTN**

T 01 58 17 58 17

■ **FFE Lamotte** Parc Equestre 41600 Lamotte. Ouverture bureaux : 9h-13h & 14h-18h, standard : 14h-18h.

■ **FFE Club**

T 02 54 94 46 00 - F 02 54 94 46 30  
club@ffe.com

■ **FFE DTN**

T 02 54 94 46 00 - F 02 54 94 46 50

■ **ACF**, Secrétariat 14 490 Litteau  
T 02 31 51 21 13

■ **ANPFS**, 16 rue des écoles 41210 La Marolle en Sologne  
T 02 54 83 72 00 - F 02 54 83 75 05  
anpfs@wanadoo.fr

■ **Éditions Lavauzelle**  
BP 8 87350 Panazol

T 05 55 58 45 30 - F 05 55 58 45 25  
commercial@lavauzelle.com

■ **FEI**

Av Mon Repos 24 P.O. Box 157 1000 Lausanne - Switzerland  
T (41 21) 310 47 47 - F (41 21) 310 47 60  
info@horsesport.org  
www.horsesport.org

■ **SHF**

16 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris  
T 01 53 59 31 31 - F 01 53 59 31 30  
shf.service@shfonline.com  
www.shfonline.com

■ **SIRE Haras Nationaux**

BP 3 19231 Arnac Pompadour cedex  
T 08 20 90 34 34 - F 05 55 97 10 30  
www.haras-nationaux.fr

■ **SIF**, 14490 Litteau. Fax réservé exclusivement aux certificats médicaux et aux autorisations parentales :  
02 31 51 21 15

■ **UNPCS**, BP 31 78 770 Thoiry  
T 01 34 94 72 18 - F 01 34 87 44 04  
chantal@unpcs.net

## Règlements & BO

### Concours FEI

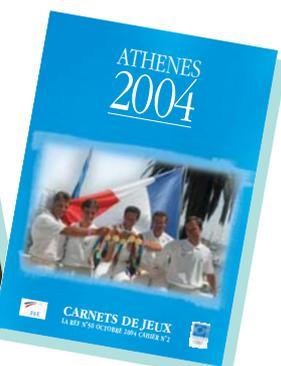
Deux règlements sont nécessaires, le règlement général FEI et le règlement FEI de la discipline. Disponibles en anglais auprès de la FEI. Téléchargeables et imprimables en anglais et parfois en français sur le site [www.fei.ch](http://www.fei.ch) choisir la discipline, puis Rules. Calendrier FEI consultable sur site [www.fei.ch](http://www.fei.ch).

### Concours FFÉcompét

Deux règlements sont nécessaires, le Règlement général des compétitions et le règlement de la discipline pratiquée. BO papier ou par mail sur abonnement. Disponibles aux Editions Lavauzelle et chez les selliers.

### Concours club & ponam

Un règlement unique pour les dispositions générales et les 20 disciplines. Règlement Club & Ponam. BO publié dans La Ref, mensuel officiel de la FFE. Bon de commande ci-dessous.



### La Ref et ses suppléments :

- l'actualité,
- les calendriers,
- les règlements,
- les rectificatifs,
- les BO,
- les palmarès.



### Règlement Concours Club & Ponam :

Les 20 disciplines club & ponam. Franco de port.

BON DE COMMANDE		Prix	Nombre	Total
Abonnement REF 1 an (12 numéros)	Licencié	45 €		
Abonnement REF 1 an (12 numéros)	Non Licencié	50 €		
Règlement club & ponam		16 €		
<b>TOTAL</b>				

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
.....

#### Règlement

Par chèque à l'ordre de la FFE.

Numéro de licence :

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**A retourner à FFE Club : Parc équestre - 41600 LAMOTTE**